

### EDITO

Voici la quatrième édition de notre bulletin d'information. Nous y présentons :

- les choix d'implantations définitifs du projet éolien à 3 machines avec différents photomontages pour appréhender l'impact visuel des machines ;
- un point sur l'investissement citoyen qui approche les 200 000 euros ;
- un agenda des étapes à venir ;
- les mesures d'accompagnement vis-à-vis de la commune.

Bonne lecture !



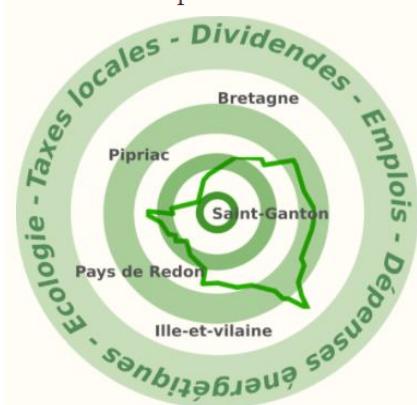
### Citoyen

Un projet citoyen car initié et porté par un collectif de citoyens désireux d'un projet fédérateur pour le territoire.



### Ecologique

Un projet écologique car basé sur une volonté de remplacer les énergies fossiles par des modalités réduisant l'empreinte carbone.



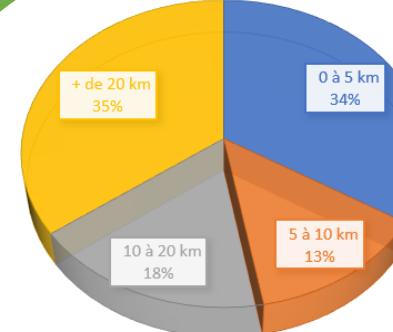
### Territorial

Un projet territorial qui fédère les habitants, les communes, l'EPCI, le département et les acteurs des énergies renouvelables dans la perspective de retombées locales.

# Une mobilisation citoyenne très forte !

A ce jour, l'appel à participation financière a permis :

- 189 000€ de participation citoyenne qui ont été récoltés, soit quasiment le double du montant prévu initialement ;
- 6 clubs d'investisseurs qui ont rejoint l'aventure ;
- Plus de 160 personnes qui ont investi dans ce projet éolien pour un montant moyen de 1200€ ;
- Plus de 34% des personnes qui ont investi habitent à moins de 5km autour du site.



Répartition du pourcentage d'investisseurs en fonction de la distance au site

## Des mesures d'accompagnement pour la commune

Le projet éolien permettra de financer pour 140 000 € de projets dans la commune, étalés sur une période de 4 ans dès le lancement du projet éolien. Ces projets concertés ont vocation à améliorer le cadre de vie des habitants et réduire l'empreinte énergétique de la commune. Ils comprennent :

- **L'aménagement d'un chemin pour assurer une circulation douce (pied/vélo) entre le bourg et la Belle Alouette (terrain de sports / salle des Fêtes) et l'aménagement d'un sentier de randonnée.** Ce sentier serait idéalement un trait d'union entre le bourg, lieu d'habitation et de commerces, et la Belle Alouette, lieu de loisirs. Il favoriserait également une circulation à pieds plutôt que l'utilisation exclusive de véhicules à moteur. Les enfants de l'école communale pourraient également emprunter ce sentier pour rejoindre les terrains de sports. Ce sentier ferait partie d'un circuit thématique plus large qui puisse relier les moulins d'hier (à farine) et les moulins d'aujourd'hui (générateurs électriques) autour du thème du vent et de son exploitation par l'homme, en collaboration avec le CPIE Val de Vilaine de Saint-Just.
- **Le passage des éclairages aux LED et l'installation de panneaux photovoltaïques.** L'ensemble des éclairages de la commune (école, terrains de sports, mairie, bâtiments) pourra être équipé avec des éclairages LED qui sont largement moins gourmands en électricité, et réduiront la facture énergétique de la commune. De plus, certains bâtiments bien exposés (école par exemple) pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation électrique. Cette opération pourra également faire l'objet d'un portage citoyen, et assurer une redistribution des revenus à la commune et aux habitants.
- **La rénovation thermique de la salle des fêtes.** Le bâtiment reste mal isolé (laine de roche de faible épaisseur) et les menuiseries sont également à changer. Une rénovation complète de l'isolation et des menuiseries permettrait de réduire la dépense énergétique de la commune (la salle représente 50% des coûts en électricité de la commune).



### Mesures de compensation et d'accompagnement

- Plantation de haies chez les riverains du projet afin de réduire l'impact visuel.
- Plantation de haies le long des chemins et parcelles agricoles afin de connecter les boisements entre eux.
- Crédit d'impôt pour la rénovation thermique du bâtiment de la Belle-Alouette.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école communale.
- Passage à un fournisseur d'électricité verte.
- Remplacement des éclairages communaux par des ampoules LED.

## Contacts

### L'association Saint Gant'éole

Mail : stganteole@enr-citoyennes.fr  
Adresse postale : Mairie de Saint-Ganton,  
35 550 Saint Ganton  
Téléphone : 06 63 51 94 84

### La société Landiset

Mail: landiset@enr-citoyennes.fr  
Adresse postale: SAS Landiset 10 chemin des rues 35 550 Saint Ganton  
Téléphone : 06 81 06 23 35

<http://stganteole.fr>

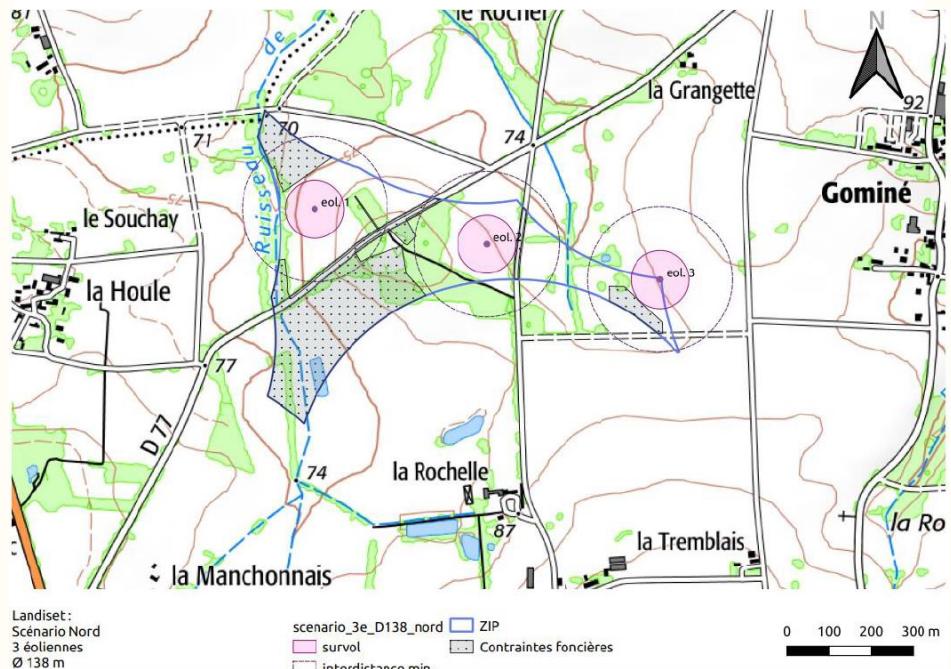
# Scénario d'implantation et prises de vue

Parmi les quatre scénarios présentés dans le dernier bulletin d'information, c'est le scénario 3 qui a été retenu. Il offre un meilleur alignement des machines, un évitements de la zone humide ainsi qu'un impact faible sur le survol des haies par les pales. Une carte ainsi que des photomontages réalisés à partir de différents points de vue sont illustrés pour mieux appréhender l'impact visuel des machines.

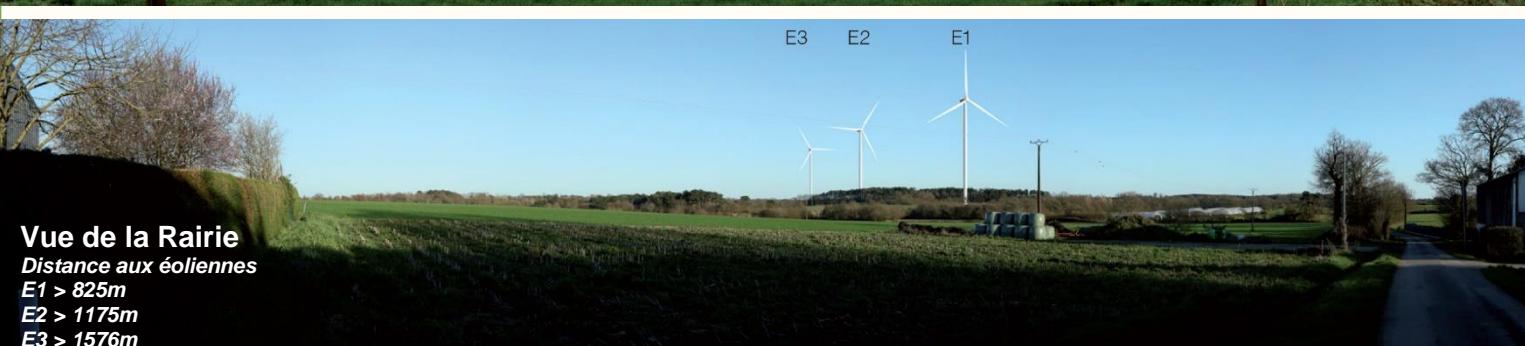
## Implantation et turbines

L'implantation s'oriente selon l'axe ouest-est et suit également le relief naturel du site afin de s'inscrire de manière cohérente dans le paysage : l'intégration est linéaire. On constate toutefois un léger survol de haies dans la partie Est. Les modèles d'éoliennes mis à l'étude sont de nouvelle génération avec des avancées intéressantes sur l'acoustique. Parmi les multiples critères de choix, il a été décidé de mettre l'accent sur deux critères en plus de l'acoustique. Nous avons d'abord retenu une garde au sol importante (supérieur à 50 m) pour limiter au maximum l'impact sur les populations de chiroptères. Le second critère est la covisibilité depuis la Lande de Cojoux. En effet, parmi les différents sites protégés identifiés, c'est celui qui présente le plus de sensibilités potentielles vis-à-vis du projet du fait de ses enjeux patrimoniaux et paysagers.

## Positions retenues des trois éoliennes



## Photomontages



## Mise en place de permanences

Afin de permettre à chacun de s'informer le mieux possible auprès de l'association, de la structure Landiset ou de la mairie de Saint-Ganton, des permanences seront organisées aux dates suivantes.

- le 9 Avril de 14h00 à 17h00 à la Belle-Alouette à Saint-Ganton
- le 23 Avril de 9h30 à 12h30 à la Belle-Alouette à Saint-Ganton

Ces permanences sont ouvertes à toutes et tous, habitants de la commune ou des environs. Les différents documents, techniques ou non techniques seront disponibles pour consultation. L'ensemble des photomontages pourra également être consulté pour se faire une idée plus précise des impacts visuels. Enfin, les membres de l'association et de la structure Landiset pourront répondre à vos questions ou vos inquiétudes sur les impacts potentiels, et les modalités des mesures de compensation de ces impacts.

## Calendrier prévisionnel

Nous reportons les principales dates prévisionnelles liées aux étapes du projet éolien. Ces dates dépendent d'un ensemble de facteurs complexes dont les durées sont difficiles à estimer (calendrier politique, engorgement des services, oppositions, ...).

**Fév. 2022** Dépôt du résumé non technique dans les mairies

**Mars. 2022** Dépôt du projet en Préfecture et démarrage enquête publique

**mi-2023** Notification d'acceptation/refus

**fin 2023** Etudes avec les turbiniers et lancement des travaux

**fin 2024** Démarrage de la production



**Route du Foutet (GR39/D53)**

*Distance aux éoliennes*

*E1 > 3262m*

*E2 > 2896m*

*E3 > 2494m*



**Vue de la Couarde**

*Distance aux éoliennes*

*E1 > 3790m*

*E2 > 3574m*

*E3 > 3349m*



**Vue de la Belle-Alouette**

*Distance aux éoliennes*

*E1 > 1769m*

*E2 > 1466m*

*E3 > 1165m*



**Vue de la Houle**

*Distance aux éoliennes*

*E1 > 793m*